



Genève, le 2 mars 2022

**Le Conseil d'Etat**

744-2022

Département fédéral des finances  
Monsieur Ueli Maurer  
Conseiller fédéral  
Bundesgasse 3  
3003 Berne

**Concerne : modification de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF)**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Votre courrier du 17 novembre 2021, concernant la consultation sur le transfert dans la loi sur l'infrastructure des marchés financiers de la mesure visant à protéger l'infrastructure boursière suisse, nous est bien parvenu et son contenu a retenu notre meilleure attention.

Tout d'abord, nous tenons à saluer la solution trouvée par le Conseil fédéral, qui permettra aux acteurs de la finance suisses d'avoir une certaine visibilité pour les années à venir. La mesure de protection envisagée saura également servir les intérêts de l'économie réelle de notre pays. Ainsi, pour répondre à votre demande, nous vous informons que notre Conseil soutient le projet de modification considéré, qui appelle toutefois une remarque de notre part.

Si le transfert dans la LIMF de la mesure visant à protéger l'infrastructure boursière suisse amène une certaine stabilité à court terme pour la place financière suisse, il ne doit en revanche pas écarter la nécessité absolue d'obtenir une reconnaissance boursière d'une durée illimitée de la part de l'Union européenne (UE). En effet, des dispositions temporaires alimentent l'incertitude, néfaste pour les acteurs concernés et l'économie suisse de manière générale.

En vous réitérant nos remerciements pour votre consultation, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La Chancelière :



Michèle Righetti

Le Président :



Serge Dal Busco